
COMPTE RENDU DU 15 JUILLET 2020 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

"COEUR DU VAR"

PRESENTS :**BESSE** : Eric COLLIN – Marie-Paule MARTINELLI – Hervé RASTEGUE**CABASSE** : Yannick SIMON – Michelle SARDAILLON**LE CANNET DES MAURES** : Jean-Luc LONGOUR – Christine MORETTI – André DEL PIA – Valérie VESCOVI**CARNOULES** : Christian DAVID – Christophe CORTES – Stéphanie GIACCHI**FLASSANS SUR ISSOLE** : Jean-Louis PORTAL – Aude BODY – Franck GUALCO**GONFARON** : Thierry BONGIORNO – Viviane GASTAUD – Paul CAIRE – Sophie BETTENCOURT AMARANTE**LE LUC** : Dominique LAIN – Elisabeth MARIOTTINI – Jean-Michel DRAGONE – Sandrine ROGER – Pierre BEDRANE – Véronique BOULANGER – Philippe ICKE – Nathalie NIVIERE – Geoffrey DAVID – Martine WAGNER**LES MAYONS** : Michel MONDANI**PIGNANS** : Fernand BRUN – Carole OLIBE – Jean SANTONI – Fabienne SCOTTO**PUGET VILLE** : Catherine ALTARE – Jean-Pierre ROUX – Céline FERRARO – Marie-Laurence FLOCH MALAN**LE THORONET** : Marjorie VIORT – Franck GEOFFROY

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres représentés : 0

AUTRES PARTICIPANTS**Christian GERARD** Directeur Général des Services Communauté de Communes**Aude LAROCHE** Directrice Générale Adjointe Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H10.

Jean-Luc LONGOUR, Président, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et félicite les nouveaux élus.

Par rapport à la pandémie du COVID19, avec un nombre de cas détectés sur Marseille qui double, cela prouve que le virus est bien actif et qu'il faut éviter de se relâcher.

1. ADMINISTRATION**1.1 Installation du Conseil Communautaire**

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise le déroulé de ce conseil communautaire d'installation :

- L'appel des conseillers communautaires
- La désignation du secrétaire de séance
- La présidence de séance revient au doyen d'âge qui procédera à l'élection du Président
- Le Président élu prendra son poste et suivra l'ordre du jour

L'ensemble des conseillers communautaires étant présent, **Jean-Luc LONGOUR**, Président, déclare le conseil communautaire installé.

1.2 Désignation du secrétaire de séance

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise au conseil communautaire que la règle adoptée précédemment est de désigner le secrétaire de séance à tour de rôle par commune. Avec cette nouvelle mandature, par ordre alphabétique c'est la commune de Besse, **Eric COLLIN**, Maire, qui est proposé.

Monsieur le Président soumet au vote cette proposition.

<u>VOTE</u>		
Pour : 40	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

Jean-Luc LONGOUR, Président, cède la présidence au doyen d'âge, **Michel MONDANI**, pour l'élection du Président.

1.3 Règle relative à l'élection du Président, des vice-présidents et des membres du bureau

Michel MONDANI, président de séance, donne la parole à Christian GERARD, DGS, pour le rappel des règles.

Christian GERARD, DGS, expose au conseil communautaire que le Président, les Vice-Présidents et les membres composant le bureau, sont élus, par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu. Le rang des vice-présidents résulte de l'ordre de leur élection.

1.4 Election du Président

Michel MONDANI, Président de séance, installe **Marjorie VIORT** et **Fernand BRUN**, en tant qu'assesseurs pour procéder à l'élection du Président et des autres membres du bureau.

Il demande s'il y a des candidatures :

- Jean-Luc LONGOUR déclare être candidat
- Yannick SIMON déclare être candidat

Michel MONDANI, président de séance, invite les candidats à exposer aux conseillers communautaires leur projet pour l'intercommunalité.

Yannick SIMON, Maire de Cabasse, expose au conseil communautaire les raisons de sa candidature.

Jean-Luc LONGOUR, Maire du Cannet des Maures, en fait de même.

L'ensemble des interventions des 2 candidats est disponible sur la page Facebook de Cœur du Var.

Les présentations des candidats étant terminées, **Michel MONDANI**, président de séance, demande aux conseillers communautaires de voter.

1^{er} tour

Candidats :

- Yannick SIMON
 - Jean-Luc LONGOUR
-
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40
 - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 40
 - Majorité absolue : 21
 - Ont obtenu :
 - Yannick SIMON : 29 voix
 - Jean-Luc LONGOUR : 11 voix

Yannick SIMON est élu Président.

Yannick SIMON, Président, remercie les conseillers communautaires pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Il remercie **Jean-Luc LONGOUR**, Président sortant, pour ce qui a été entrepris à Cœur du Var.

Il précise qu'il s'inscrit dans la lignée des prédécesseurs. Les projets en cours continueront et seront menés à leur terme.

1.5 Charte de l' élu local

Yannick SIMON, Président, donne la charte de l' élu local qui a été remise à chaque conseiller communautaire.

1.6 Composition du bureau

Yannick SIMON, Président, expose que l'article L5211-10 du CGCT indique que le bureau d'un EPCI est composé :

- Du Président
- D'un ou plusieurs Vice-Présidents
- Et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20% de l'effectif de celui-ci, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

$40 \times 20\% = 8$ vice-présidents.

A la majorité des deux tiers, l'organe délibérant peut fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15.

On arrondi à l'entier **INFERIEUR**.

Yannick SIMON, Président, propose de fixer la composition du bureau de la manière suivante :

- **Le Président.**
- **Dix vice-présidents**
- **Un membre**

<u>VOTE</u>		
Pour : 40	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.7 Enveloppe indemnitaire globale de fonction du Président et des vice-présidents
Yannick SIMON, Président, précise au conseil communautaire que le montant total des indemnités versées au président et aux vice-présidents est plafonné dans une enveloppe indemnitaire globale.

Pour la strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants, les taux maximum sont les suivants :

- Président : 67,50% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 2 625,35€
- Vice-président : 24,73% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 961,85€

Elle est déterminée en additionnant :

- L'indemnité du président
- Les indemnités des vice-présidents correspondant à 20% de l'effectif de l'organe délibérant soit 8 (20% x 40)

Montant dans l'enveloppe indemnitaire globale	:	123 841,80€
- Président	: 2 625,35 x 1 x 12	= 31 504,20€
- Vice-présidents	: 961,85 x 8 x 12	= <u>92 337,60€</u>
	TOTAL	= 123 841,80€

C'est cette somme qui constitue le plafond à ne pas dépasser.

Yannick SIMON, Président, soumet cette proposition au vote.

<u>VOTE</u>		
Pour : 40	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.8 Election des vice-présidents

Yannick SIMON, Président, rappelle que par délibération N°2020/64 du 15 Juillet 2020, il a été décidé de former un bureau composé du président, de 10 vice-présidents et d'un membre. Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection des vice-présidents et du membre au sein du bureau.

➤ Election du 1^{er} Vice-Président

➤ Appel de candidature : **Monsieur Thierry BONGIORNO, Maire de GONFARON**

1^{er} tour

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 40

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Monsieur Thierry BONGIORNO : 38

Monsieur Thierry BONGIORNO est élu à l'unanimité 1^{er} Vice-Président.

➤ Election du 2^{ème} Vice-Président

Appel de candidature : **Madame Marjorie VIORT, Maire du Thoronet**

1^{er} tour

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Madame Marjorie VIORT : 39

Madame Marjorie VIORT est élue à l'unanimité 2^{ème} Vice-Présidente

➤ Election du 3^{ème} Vice-Président

Appel de candidature : **Monsieur Jean-Michel DRAGONE, Conseiller communautaire du Luc**

1^{er} tour

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Monsieur Jean-Michel DRAGONE : 39

Monsieur Jean-Michel DRAGONE est élu à l'unanimité 3^{ème} Vice-Président

➤ **Election du 4^{ème} Vice-Président**

Appel de candidature : **Monsieur Fernand BRUN, Maire de Pignans**

1^{er} tour

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Monsieur Fernand BRUN : 39

Monsieur Fernand BRUN est élu à l'unanimité 4^{ème} Vice-Président

➤ **Election du 5^{ème} Vice-Président**

Appel de candidature : **Monsieur Jean-Louis PORTAL, Maire de Flassans**

: **Monsieur Franck GUALCO, Conseiller communautaire de Flassans**

Franck GUALCO, Conseiller communautaire de Flassans, précise que sa candidature n'est pas à l'encontre de Jean-Louis PORTAL, Maire de Flassans, mais pour poursuivre son engagement pour le territoire de Cœur du Var.

En réponse **Jean-Louis PORTAL**, Maire de Flassans, indique qu'en se présentant contre lui, c'est qu'on est un opposant.

1^{er} tour

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Louis PORTAL : 29

Monsieur Franck GUALCO : 7

Monsieur Jean-Louis PORTAL est élu 5^{ème} Vice-Président

➤ **Election du 6^{ème} Vice-Président**

Appel de candidature : **Monsieur Christian DAVID, Maire de Carnoules**

1^{er} tour

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Monsieur Christian DAVID : 38

Monsieur Christian DAVID est élu à l'unanimité 6^{ème} Vice-Président

➤ **Election du 7^{ème} Vice-Président**

Appel de candidature : **Monsieur Jean-Pierre ROUX, Conseiller communautaire de Puget-Ville**

1^{er} tour

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Monsieur Jean-Pierre ROUX : 38

Monsieur Jean-Pierre ROUX est élu à l'unanimité 7^{ème} Vice-Président

➤ **Election du 8^{ème} Vice-Président**

Appel de candidature : **Monsieur Eric COLLIN, Maire de Besse**

1^{er} tour

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

Monsieur Eric COLLIN : 32

Monsieur Eric COLLIN est élu à l'unanimité 8^{ème} Vice-Président

➤ **Election du 9^{ème} Vice-Président**

Appel de candidature : **Monsieur Michel MONDANI**

1^{er} tour

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Monsieur Michel MONDANI : 39

Monsieur Michel MONDANI est élu à l'unanimité 9^{ème} Vice-Président

➤ **Election du 10^{ème} Vice-Président**

Appel de candidature : **Monsieur Jean-Luc LONGOUR, Maire du Cannet des Maures**

1^{er} tour

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 15

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

A obtenu :

Monsieur Jean-Luc LONGOUR : 25

Monsieur Jean-Luc LONGOUR est élu à l'unanimité 10^{ème} Vice-Président

➤ **Election du membre**

Appel de candidature : **Monsieur Dominique LAIN, Maire du Luc**

1^{er} tour

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

Monsieur Dominique LAIN : 32

Monsieur Dominique LAIN est élu à l'unanimité membre du bureau.

1.9 Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents

Yannick SIMON, Président, rappelle qu'il est appliqué actuellement les taux maximum. Conformément à la délibération portant à 10 le nombre de Vice-Président, afin de respecter l'enveloppe globale, un coefficient de 84.29% s'appliquera au Président et aux Vice-Présidents.

Cela donne les montants suivants :

- Président : $2\,625.35\text{€} \times 84.29\% = 2\,212.87\text{€}$
- Vice-Président : $961.85\text{€} \times 84.29\% = 810.73\text{€}$

Le point de départ de l'attribution de l'indemnité de fonction sera la date de l'élection, soit le 15/07/2020.

Yannick SIMON, Président, soumet au vote du conseil communautaire cette proposition.

VOTE**Pour : 40****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

1.10 Condition de dépôt des listes de la commission de délégation de service public
Christian GERARD, DGS, expose au conseil communautaire que L'article L1411-1 et suivants du CGCT fixe les règles relatives aux délégations de service public.

L'article L1411-5 fixe la composition de la commission de délégation de service public.

Elle est composée :

- Avec voix délibérative
 - Du président
 - De cinq membres (5 titulaires + 5 suppléants)

- Avec voix consultative
 - Le comptable de la collectivité
 - Un représentant du ministère chargé de la concurrence
 - Un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale

L'article D1411-3 du CGCT précise que les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataire d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

L'article D1411-5 du CGCT indique :

« L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes ».

Il convient donc que le conseil communautaire délibère sur ces conditions :

- **Lieu de dépôt : Siège de la Communauté de Communes Cœur du Var, Quartier Précoumin 83340 LE LUC EN PROVENCE**
- **Date et heure limite de dépôt : 22 Juillet 2020 à 16h00**
- **Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.**

L'élection des membres de la commission de délégation de service public interviendra lors du prochain conseil communautaire.

Yannick SIMON, Président, soumet au vote du conseil communautaire cette proposition.

<u>VOTE</u>		
Pour : 40	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.11 Condition de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres

Christian GERARD, DGS, indique qu'il s'agit de la même procédure que pour la commission de délégation de service public.

Par transposition de l'article L1411-5, la commission d'appel d'offres est composée :

- Du président
- De cinq membres (5 titulaires, 5 suppléants)

Le suppléant ne remplace pas un titulaire, mais le premier suppléant remplace n'importe quel titulaire absent.

Par transposition de l'article D1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes :

Il convient que les conseillers communautaires délibèrent sur ces conditions :

- **Lieu de dépôt : Siège de la Communauté de Communes Cœur du Var, Quartier Précoumin 83340 LE LUC EN PROVENCE**
- **Date et heure limite de dépôt : 22 Juillet 2020 à 16h00**
- **Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.**

Yannick SIMON, Président, soumet au vote du conseil communautaire cette proposition.

VOTE**Pour : 40****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

2. COVID19 : Dispositif d'allègement de CFE pour les entreprises des secteurs de l'hôtellerie, tourisme, restauration, sport et culture

Christian GERARD, DGS, expose au conseil communautaire les éléments de ce dispositif.

➤ **Le cadre législatif**

Le gouvernement vient de proposer un dispositif d'allègement de la cotisation foncière payée par les entreprises (CFE) des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'évènementiel, du sport, de la culture et du transport aérien.

Afin de soutenir les entreprises dont l'activité a été particulièrement touchée par la crise sanitaire, deux mesures consacrées ont ainsi été décidées s'agissant de la CFE de ces entreprises :

- Le paiement de la CFE est entièrement reporté au 15 décembre.
- Le Gouvernement proposera, dans le cadre du prochain projet de la loi de finances rectificative, une nouvelle mesure de soutien permettant aux communes et intercommunalités qui le souhaitent d'accorder un dégrèvement de 2/3 du montant de la CFE des entreprises de ces mêmes secteurs d'activités. Les collectivités pourront délibérer au plus tard au mois de Juillet pour décider d'activer ou non cette mesure d'allègement de la fiscalité locale. Afin d'accompagner le soutien aux entreprises, quand une collectivité adoptera cette mesure, l'Etat prendra en charge la moitié du coût du dégrèvement alors qu'il ne perçoit pas cet impôt.

➤ **Les secteurs concernés**

Hôtellerie, restauration
 Tourisme
 Evènementiel
 Sport
 Culture

➤ **Les modalités de mise en œuvre**

- Délibération à prendre avant le 31 Juillet 2020
- Prise en charge par l'Etat de la moitié du coût d'allègement de CFE

➤ **Evaluation pour Cœur du Var**

La DDFIP nous a adressé une simulation de l'impact financier de ce dispositif

- Montant de CFE : 117 093€
- Montant de l'allègement : 78 062€
- Montant pris en charge par l'Etat : 39 031€
- Diminution des recettes Cœur du Var : **39 031€**

Yannick SIMON, Président, soumet au vote du conseil communautaire cette proposition.

<u>VOTE</u>		
Pour : 40	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

Pour conclure, **Yannick SIMON**, Président, remercie l'ensemble des conseillers communautaires. Il remercie aussi, **Jean-Luc LONGOUR**, qui sera d'une grande aide pour l'avenir. Son action ira dans le sens de l'intérêt de l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.